

**DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER DES USAGES CONDITIONNELS**

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, sur les demandes approuvant :

- pour les logements situés au-dessus du rez-de-chaussée du bâtiment à être construit sur le lot 2 161 583 du cadastre du Québec (149-157, rue Sainte-Catherine Est), l'usage « résidentiel », et ce, conformément à l'article 247 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1172931008];
- au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment portant le numéro 1650, boulevard De Maisonneuve Ouest, l'usage « activité communautaire et socioculturelle », et ce, conformément au paragraphe 3<sup>e</sup> de l'article 204 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1170607004];
- dans une partie de bâtiment portant le numéro 400, rue Sainte-Catherine Est (1300, rue Berri), l'usage « université », et ce, conformément au paragraphe 1<sup>e</sup> de l'article 301 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177199013];
- pour le bâtiment portant le numéro 1088, rue Clark, les usages « atelier d'artiste et d'artisan, clinique médicale, école d'enseignement spécialisé, galerie d'art, soins personnels », et ce, conformément au sous-paragraphe a) du paragraphe 1<sup>e</sup> de l'article 136 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, ainsi que les usages « salle de réunion, salle de réception, activités communautaires ou socioculturelles », et ce, conformément à l'article 225 de ce même règlement [dossier 1173332002].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mercredi 5 juillet 2017, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 17 juin 2017

Le Secrétaire d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito